

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0249

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt quatre novembre, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 14 novembre 2014, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (arrivé à 20h00 lors de l'examen du point n°6), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN (arrivé à 19h30 avant l'examen du point n°1), MME PELLICOLI, M. TEBALDINI, M KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur CALAMITA	qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC (jusqu'au point n°5)
Monsieur DRAMÉ	qui a donné pouvoir à Monsieur KRZEWSKI
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur TEBALDINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lydie DAGUILLANES

Arrivée de Monsieur ROSENMANN à 19h30 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h00 lors de l'examen du point n°6 de l'ordre du jour.

Sortie de Madame DAGUILLANES lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.

Sortie de Monsieur FONTAINE lors du vote du point n°19 de l'ordre du jour.

Point n° 18 : Signature d'une convention de mise à disposition du parking de la Maison des Fêtes Familiales au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20141124-DEL2014_0249-DE

- suite DEL2014_ **0249**
portant sur la signature d'une convention de mise à disposition du parking de la Maison des Fêtes Familiales au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée / Val Maubuée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan d'Aménagement de Zone de la Zone d'Aménagement Concerté Champs-Noisiel-Torcy, îlot N1,

VU le courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée – Val Maubuée, en date du 06 mars 2013, sollicitant la Commune afin d'envisager la mise à disposition du parking de la Maison des Fêtes Familiales pour le stationnement de son personnel et des véhicules lui appartenant, par suite à la déconstruction du parking silo dans le cadre du projet de restructuration du quartier de l'Arche Guédon à Torcy,

VU le courrier de la Commune en date du 15 avril 2013 émettant, en réponse audit courrier, un avis favorable de principe, sous réserve qu'une convention soit établie,

VU la convention de mise à disposition,

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission Urbanisme – Transports – Environnement en date du 14 octobre 2014,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau municipal du 03 novembre 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gérard SANCHEZ, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, du Transport et de l'Environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du parking de la Maison des Fêtes Familiales (partie de la parcelle AC n°217) au profit de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée – Val Maubuée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents en relation avec le dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le **27 NOV. 2014**
Publié le **27 NOV. 2014**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014.1124-DEL2014_0249-DE